

# REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la  
Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de  
Nancy

Commune de  
Seichamps

## DELIBERATION

### CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars à dix sept heures, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de M. le Maire, adressée le 17/03/2026 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle du Centre Socioculturel.

**Présidence** : Catherine KRIER, Maire

#### Etaient présents :

KRIER Catherine, ALBALADEJO Nicolas, ARNAIZ DE LAFUENTE Miguel, ASSIAKH Lucie, DENAIX Christine, DOUTÉ Fabien, DUBAS Patrick, FORTINI Roland, GUILLIN Stéphane, IUNG Romaric, KACZMAREK Laëtitia, KUJAWA Patrick, LANUEL-LE MARECHAL Yveline, LAPOINTE Annie, LEFEUVRE Patrice, LEFEVRE Mélanie, LHUILLIER Aurélien, LHUILLIER Laurence, MARIN Marie-Pascale, MASSON Camille, MOINE Philippe, NORMANT Vincent, PARET Evelyne, RAMISCH Isabelle, SEFIANI Siham, THIVET Laura, VERON Armelle,

**Absents représentés** : HURET Emmanuelle pouvoir donné à KRIER Catherine  
MARTIN Frédéric pouvoir donné à LANUEL-LE MARECHAL Yveline

#### Absents :

**Secrétaire de séance** : Nicolas ALBALADEJO

Membres présents.....27  
Absents représentés.....2  
Absents.....0  
Votants.....29

#### Délibération DELIB 09 2026

#### Election des Adjoints

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
27	2	29	0	0	0

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 29

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 29

Majorité absolue : 15

Ont obtenu :

– Liste Seichamps un Nouvel Elan, 23 voix, vingt-trois voix

– Liste Seichamps Pour Tous, 6 voix, six voix

- La liste Seichamps, Un Nouvel Elan ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire : Mme Evelyne PARET, M. Fabien DOUTÉ, Mme Lucie ASSIAKH, M. Patrick DUBAS, Mme Annie LAPOINTE, M. Roland FORTINI.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Affiché le 23 mars 2026  
Catherine KRIER,  
Maire.

